

No de résolution

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 14 septembre 2015 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2015 et des séances extraordinaires du 10 août 2015 et du 31 août 2015
- 4. FINANCES
- 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
- 4.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 4.4 Transferts budgétaires
- 4.5 Appropriation du surplus non affecté
- 4.6 Paiement de travaux -Réaménagement de la route 298 et des rues adjacentes
- 4.7 Paiement des travaux -Pavillon sportif
- 5. ADMINISTRATION
- 5.1 Embauche de personnel
- 5.2 Mandat pour inscription au programme d'aide PRIMEAU
- 5.3 Autorisation pour signer des contrats au nom de la Municipalité
- 5.4 Alimentation en eau potable, raccordement du trop-plein du réservoir # 2 (secteur Sainte-Luce) Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 5.5 Travaux route 298 / Prolongement de mandat du 2ième surveillant
- 5.6 Dépôt du bilan sommaire de l'eau potable 2014
- 5.7 Transport pétrolier par train
- 5.8 Embauche d'un pompier volontaire
- 5.9 Alimentation en eau Mise aux normes des ouvrages Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
- 6. URBANISME
- 7. LOISIRS
- 8. TRAVAUX PUBLICS



No de résolution

2015-09-223

2015-09-224

2015-09-225

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 11.1 Soumission sel à glace en vrac
- 11.2 Autorisation pour achat de pièces pour réparations de regards d'égout domestique
- 11.3 Fourniture d'abrasif
- 11.4 Subvention à l'UQAR
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. FERMETURE DE LA SÉANCE
- 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2015 et des séances extraordinaires du 10 août 2015 et du 31 août 2015

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2015 et des séances extraordinaires du 10 août 2015 et du 31 août 2015 soient et sont acceptés.

## **FINANCES**

4.1 Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 4 661 à 4 667, 4 669 à 4 779, 4 781 à 4 784, 4 786 à 4 800, au montant de 161 172,71 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 68 503,07 \$ sont acceptées.

## 3063



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,

Secrétaire-trésorier et directeur général

## 4.2 Fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 444 à 454, au montant de 1 078 403,24 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,

Secrétaire-trésorier et directeur général

## 4.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 31 août 2015.

## 4.4 Transferts budgétaires

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2015-73 à 2015-98 inclusivement, au montant de 22 846 \$ soient et sont autorisés

N°	Transfert de \$	Du G/L	Au G/L
		СТ	DT
2015-73	274 \$	03 41000 002	02 19000 459
2015-74	1 547 \$	01 21111 000	02 32000 454
2015-75	2 507 \$	03 41000 002	02 32000 640
2015-76	40\$	02 32000 633	02 33000 633
2015-77	694 \$	02 33000 995	02 33011 526
2015-78	38\$	02 41100 526	02 41100 321
2015-79	3 675 \$	03 41000 002	02 41200 521
2015-80	91\$	02 41300 516	02 41300 454
2015-81	90\$	02 41400 454	02 41300 454
2015-82	2 135 \$	02 41301 521	02 41300 521

2015-09-227

2015-09-228



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2015-83	181 \$	02 41401 454	02 41301 454
2015-84	814 \$	02 41501 521	02 41400 521
2015-85	67 \$	02 41501 521	02 41400 640
2015-86	261 \$	02 41501 521	02 41401 521
2015-87	102 \$	02 41501 521	02 41401 640
2015-88	736 \$	02 61000 141	02 61000 411
2015-89	607 \$	02 70110 640	02 70110 516
2015-90	727 \$	02 70140 516	02 70110 516
2015-91	5 032 \$	01 27901 002	02 70110 526
2015-92	337 \$	01 38171 002	02 70120 699
2015-93	1 761 \$	02 32000 141	02 70140 141
2015-94	63 \$	02 70140 516	02 70140 521
2015-95	215 \$	02 70140 516	02 70140 640
2015-96	750 \$	01 23475 000	02 70150 447
2015-97	66 \$	02 13000 660	02 70220 660
2015-98	36\$	02 32000 660	02 70220 660
TOTAL	22 846\$		

2015-09-229

## 4.5 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu qu'une somme de 6 456 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement.

2015-09-230

# 4.6 Paiement des travaux - Réaménagement de la route 298 et des rues adjacentes

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de verser la somme de 624 475,89 \$ à Les Entreprises Claveau ltée, tel que mentionné au décompte progressif numéro 2, préparé Christian Roy, ingénieur de la firme BPR, et daté du 1er septembre 2015, dans le dossier de Réaménagement de la route 298 et des rues adjacentes.

2015-09-231

## 4.7 Paiement des travaux - Pavillon sportif

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de verser la somme de 46 292,22 \$ à la compagnie *Construction GHM inc.*, tel que mentionné au certificat de paiement numéro 4, préparé par monsieur Charles Ross architecte, daté du 31 août 2015, dans le dossier de la construction du Pavillon sportif.

## **ADMINISTRATION**

2015-09-232

## 5.1 Embauche de personnel

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'embaucher monsieur Vincent Dubé à titre de technicien préventionniste en incendie, en remplacement de monsieur Paul Martineau. Monsieur Dubé peut travailler jusqu'à un maximum de



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2 jours par semaine.

De plus, monsieur Reno Gauthier est embauché à titre de brigadier scolaire.

Les conditions de travail et la rémunération reliées à ces emplois sont édictées dans l'entente qui lie la municipalité de Sainte-Luce et ses employés.

## 5.2 Mandat pour inscription au programme d'aide PRIMEAU

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels présentée par monsieur Réjean Turgeon de la firme *Tetratech* pour inscrire le projet de réfection et relocalisation du poste de chloration au programme d'aide PRIMEAU. L'offre de services professionnels est datée du 26 août 2015 et prévoit des honoraires de 3 900 \$.

## 5.3 Autorisation pour signer des contrats au nom de la Municipalité

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général de la municipalité de Sainte-Luce à signer pour et au nom de la Municipalité des contrats visant à établir des servitudes pour l'établissement et l'accès à des piézomètres avec monsieur Jonathan Claveau, madame Geneviève Canuel, Gilbert Garon Bic inc. et Ferme Blanco inc.

Alimentation en eau potable, raccordement du trop-plein du réservoir
# 2 (secteur Sainte-Luce) - Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce désire raccorder le trop-plein du réservoir # 2 du secteur Luceville à la galerie de captage # 1 du secteur Sainte-Luce;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en fonction des nouveaux ouvrages d'alimentation en eau (conduite d'amenée) permettra de réduire le gaspillage de l'eau et bonifiera la performance de la galerie # 1 du secteur Sainte-Luce;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis de ce projet ont été préparés par *TetraTech*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doit autoriser la réalisation du projet en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu

**QUE** la municipalité de Sainte-Luce accepte les plans et devis préparés par *TetraTech* et autorise ces derniers à transmettre les plans et devis

2015-09-233

2015-09-234

2015-09-235

unicipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

au MDDELCC et à présenter une demande d'autorisation;

**QUE** la municipalité de Sainte-Luce s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au MDDELCC une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec le certificat d'autorisation obtenu en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

QUE la municipalité de Sainte-Luce confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal et ne requiert aucun permis.

5.5 Travaux route 298 / Prolongement de mandat du 2<sup>ième</sup> surveillant

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accepter la demande présentée par monsieur Christian Roy de la firme *Tetratech* afin de prolonger le mandat du 2<sup>ième</sup> surveillant pour une durée de 100 heures, au taux prévu au bordereau de soumission, qui sera ajusté après entente avec le ministère des Transports.

5.6 Dépôt du bilan sommaire de l'eau potable 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le dépôt du bilan sommaire de l'eau potable pour l'année 2014 soit et est accepté.

5.7 Transport pétrolier par train

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise *Chaleur Terminals inc.* (CTI) a obtenu le 1<sup>er</sup> juillet 2014, des autorités compétentes le permis de construction de son port pétrolier d'exportation lequel sera situé à Belledune, Nouveau-Brunswick, sur la rives de la Baie-des-Chaleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** CTI entend débuter la construction en 2015 ou au début 2016 avec achèvement environ 18 mois après la première pelletée de terre (John Levson v. p.);

**CONSIDÉRANT QUE** CTI a choisi le rail pour transporter le pétrole de l'Ouest jusqu'au Nouveau-Brunswick, ce qui signifie que chaque jour, deux convois de 110 wagons traverseront Sainte-Luce pour alimenter le nouveau port pétrolier;

**CONSIDÉRANT QUE** le volume de pétrole ici concerné est énorme, soit 160 000 barils chaque jour, 58 millions par année, ce qui inquiète considérablement une partie importante des citoyens de Sainte-Luce, particulièrement ceux et celles qui résident ou travaillent à proximité de la voie ferrée;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le secteur Luceville de Sainte-Luce, à proximité de la voie ferrée, est située une importante industrie de sciage, de rabotage et de manufacture de bois avec une cour de bois de sciage brut contenant 750 000 à 1 000 000 de pieds de bois (p.m.p.) et une cour à billots pouvant contenir jusqu'à 80 000 mètres cubes de bois ce qui représente, en cas de déraillement, un risque considérable de conflagration;

2015-09-236

2015-09-237

2015-09-238



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la tragédie de Lac Mégantic est encore fraîche aux mémoires, que les risques de déraillements entraînant d'autres déversements sont réels et que depuis Lac Mégantic, plusieurs autres déraillements ont eu lieu partout au Canada dont ceux Brockville (Ontario - juillet 2014), Bowmanville (Ontario - juillet 2014), Gogama (Ontario - mars 2015), Plaster Rock (Nouveau-Brunswick - septembre 2015);

CONSIDÉRANT au surplus que malgré les assurances données par le C.N. une partie de la population exprime des forts doutes sur la capacité des infrastructures de supporter le poids et le volume des convois et que ces infrastructures ne sont inspectées que par le C.N. lui-même;

CONSIDÉRANT QU'en la matière s'imposent des décisions basées sur un transport qui soit le plus sécuritaire possible;

CONSIDÉRANT QU'au-delà de la compétence fédérale en matière de transport ferroviaire Québec doit intervenir comme il a été fait pour un éventuel port pétrolier à Gros-Cacouna ou comme l'ont fait les autorités de la Colombie-Britannique dans le dossier oléoduc Enbridge;

CONSIDÉRANT QUE déjà dans le projet de l'oléoduc Énergie Est-Trans Canada, le Québec veut s'assurer de la pertinence du projet, évaluer les impacts environnementaux ainsi que ceux sur l'approvisionnement en gaz naturel au Québec et que des mandats en ce sens seront donnés au BAPE et à la Régie de l'énergie (site web sur les évaluations environnementales stratégiques du gouvernement du Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Luce demande :

## **AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC:**

- 1. D'intervenir sans délai dans le dossier du transport par train du pétrole de l'Ouest vers Belledune en donnant mandat au BAPE d'évaluer les risques liés à ce moyen de transport tant au niveau de l'état des infrastructures qu'à celui du matériel utilisé et des mesures de sécurité requises afin de limiter au maximum les inconvénients sociaux et environnementaux liés à ce projet;
- 2. De demander à Ottawa de décréter d'ores et déjà un moratoire sur le transport par train du pétrole de l'Ouest vers Belledune tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'accord avec Québec sur cette question d'intérêt majeur pour sa population.

## **AU GOUVERNEMENT D'OTTAWA:**

1. De prendre acte des inquiétudes de la population du Québec dans le dossier du transport par train du pétrole de l'Ouest vers Belledune et de décréter en conséquence un moratoire sur ce projet jusqu'à entente avec Québec sur les modalités d'exécution.



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

## À I'UMQ ET À LA FQM:

- De prendre acte de la grande préoccupation de la population de Sainte-Luce et des autres municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à l'égard d'un prévisible transport par convois ferroviaires du pétrole de l'Ouest vers Belledune, Nouveau-Brunswick;
- D'insister auprès de nos gouvernements afin que soient effectuées les études requises et prises de décisions pertinentes qui devront en découler, afin d'assurer un transport ferroviaire qui soit sécuritaire pour la population et l'environnement.

2015-09-239

## 5.8 Embauche d'un pompier volontaire

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'embaucher monsieur Jonathan St-Laurent comme pompier volontaire à temps partiel, selon les conditions de travail et la rémunération édictées dans l'entente qui lie la municipalité de Sainte-Luce et ses pompiers.

2015-09-240

5.9 Alimentation en eau - Mise aux normes des ouvrages - Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce doit procéder à la mise aux normes de ses ouvrages d'alimentation en eau potable du secteur Sainte-Luce;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a complété les études préliminaires visant à définir le projet de mise aux normes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de mise aux normes des ouvrages prévoient la réfection et la relocalisation du poste de chloration des ouvrages d'alimentation du secteur Sainte-Luce;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne peut réaliser ces travaux sans obtenir une aide financière adéquate;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau programme d'aide financière a été récemment mis sur pied, soit le «Programme d'infrastructures municipales d'eau» (PRIMEAU);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu

**QUE** la municipalité de Sainte-Luce présente son projet d'alimentation «Mise aux normes des ouvrages» dans le volet 1 du programme d'infrastructures «PRIMEAU»;

**QUE** la municipalité de Sainte-Luce confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement;

**QUE** la municipalité de Sainte-Luce s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet;



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**QUE** la municipalité de Sainte-Luce autorise monsieur Jean Robidoux, directeur général, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement à cette demande d'aide au programme.

### 10. CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la correspondance courante.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

## 11.1 Soumission sel à glace en vrac

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'approuver la soumission de la compagnie *Sel Warwick inc.* pour la fourniture de 200 tonnes métriques de sel à glace en vrac, livré au 80, rue des Érables à Sainte-Luce, au prix de 111 \$ / tonne métrique avant taxes.

# 11.2 Autorisation pour achat de pièces pour réparations de regards d'égout domestique

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 10 couvercles d'égout sanitaire et 10 cadres de fonte de la compagnie *Réal Huot inc.* au montant de 3 305,60 \$ avant taxes.

Également, l'autorisation est donnée d'acheter de la compagnie *Béton* provincial des têtes de regard d'égout, des extensions et les garnitures, au montant de 3 038,03 \$ avant taxes.

## 11.3 Fourniture d'abrasif

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 1 000 tonnes métriques de sable servant d'abrasif pour les chemins d'hiver au montant de 6,80 \$ la tonne métrique, de la compagnie *BCK inc.* 

## 11.4 Subvention à l'UQAR

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de verser la somme de 19 830 \$ à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Cette somme représente la subvention prévue à l'entente de contribution intervenue entre l'UQAR et la municipalité de Sainte-Luce.

## 12. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

2015-09-241

2015-09-242

2015-09-243

2015-09-244

nules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- 1. Demande d'information concernant les pompiers et le directeur général
- 2. Sécurité sur le fleuve St-Laurent
- 3. Véhicule accidenté de la municipalité
- 4. Remboursements de frais de garde au camp de jour
- 5. Économie par rapport à l'éclairage au DEL
- 6. Transport de pétrole par train
- 7. Réseau d'égout domestique route 132 Ouest
- 8. Demande de permis de construction
- 9. Parade du Père Noël

2015-09-245

## 13. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon

Maire

Paul-Eugène Gagnon

Maire

Jean Robidoux

Directeur général et sec.-trésorier